

Questions des Représentants de Proximité - réunion du 09 Février 2021

Demandes / Questions	Réponses / Actions mise en place
<p><u>Question 01 : Porte bloquée :</u> Depuis le début janvier, la porte donnant du couloir sur le quai de déchargement, c'est encore trouvée en plein hivers bloquée. Le couloir est devenu frigorifique. En fin de janvier, cette porte a été réparée. Pour combien de temps. Cela fait plusieurs années que l'on a droit à ce traitement en début d'année</p> <p>Qu'elle en est la cause de ce dysfonctionnement ? Le système a t'il été renforcé pour supporter le froid ?</p>	<p>La porte sectionnelle du quai a été changée au second semestre 2020.</p> <p>La nouvelle porte est tombée en panne le 29/12/2020, pour cause de ressorts cassés. Elle a été remise en service le 22/01/2021, le temps de recevoir la pièce défectueuse.</p>
<p><u>Question 02 : Prime d'incommodité</u> Un grand nombre de salariés de salle blanche non pas reçu leur prime d'incommodité en 2020 et n'ont pas de retour sur cette anomalie</p> <p>S'agit-il d'un retard ou d'un refus de paiement de cette prime ?</p>	<p>Les primes d'incommodité du 2ème semestre 2020 ont été traitées sur la paie de janvier à l'exception d'un fichier qui est arrivé trop tard pour le traitement en paie. Ces primes seront régularisées sur la paie de février.</p>
<p><u>Question 03 : Prime d'objectif en horaire décalé :</u> L'équipe Antares CCI/LEST n'a toujours pas reçu sa prime d'objectif du mois d'octobre pendant lequel ils étaient en horaire décalé.</p> <p>Quelle est la raison de ce retard?</p>	<p>Les indemnités pour le travail en horaires décalés ainsi que la prime d'objectif associée ont été régularisées sur les paies de décembre et janvier.</p> <p>Si certains salariés n'ont pas perçu leur prime, ils doivent en faire la demande auprès de leur responsable de service pour validation puis une demande via l'outil 4YOU.</p>
<p><u>Question 04 :Pointage Gestor :</u> Durant l'année 2020, les pointages Gestor ont été très largement discutés. En fin d'année, Il y a eu un effort pour retrouver un état quasi normal, puis l'effort semble avoir retombé. De nouveau en ce début d'année, une action est constatée pour la liquidation des dysfonctionnements.</p> <p>Quand peut t'on espérer que tous les compteurs sous Gestor soient à jours pour 2020 ? Quand l'équipe gérant Gestor aura t'elle absorbée tous les défauts en cours et pourra réagir correctement au fil de l'eau ?</p>	<p>L'équipe paie s'est renforcée en novembre 2020.</p> <p>Une personne a été embauchée pour la gestion des compteurs Gestor, des heures supplémentaires et des horaires décalés.</p> <p>Au mois de décembre, la régularisation des compteurs Gestor a été ralentie dû à un dysfonctionnement de l'outil. Les régularisations ont été traitées manuellement par les gestionnaires de paie.</p> <p>Tous les problèmes de pointage 2020 devraient être régularisés très rapidement. Certains salariés doivent fournir des éléments demandés par le service paie pour régulariser leur compteur.</p>
<p><u>Question 05 : RTT 2021 dans For You :</u> Le nombre de RTT individuels n'est pas à jour dans For You. Pour l'année 2021, il y a respectivement, 6, 10 et 14 JRTT libres pour les forfaits 214, 210 et 206 jours de travail ainsi que 14 JRTT pour les mensuels à 34h65</p> <p>Quand aura lieu la mise à jour de la base de gestion For You ?</p>	<p>Nous avons communiqué au SIRH l'accord sur l'aménagement du temps de travail en 2021 signé par toutes les OS et la direction pour le site d'Elancourt.</p> <p>Le nombre de JRTT individuels sera mis à jour dans les compteurs des salariés concernés</p>
<p><u>Question 06 : Formation 2021 :</u> Le cycle des formations continues au ralenti. Par contre les horaires de convocations ne semble pas avoir changé malgré les horaires du confinement. Si la direction juge que nous avons le temps de rentrer de 16h à 18h. Quand est t'il si la formation se termine à 17h</p> <p>Quand les horaires des formations seront t'ils adaptés au différentes consignes gouvernementales ?</p>	<p>Depuis le début d'année 2021, les convocations aux sessions de formation ont été adressées pour les sessions de formation planifiées.</p> <p>A l'annonce des impératifs liés au couvre-feu, un message complémentaire aux convocations des stagiaires a été adressé :</p> <p><i>"Nous avançons le début de la formation d'1/4 d'heure, soit début à 08H45 pour vous libérer au plus tard à 16H30 le soir".</i></p> <p>La modification de l'horaire 8h45 – 16h30 apparaîtra dans les convocations à compter du 17 Février 2021 (les convocations antérieures comportant les horaires 9h-17h).</p>

Demandes / Questions	Réponses / Actions mise en place
<p>Question 07 : Charte parking</p> <p>Cette charte générique ne prend pas en compte certains cas particulier. Trois exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le salarié doit venir avec un véhicule qui n'est pas le sien suite à un problème mécanique ou autre (voiture de prêt, voiture conjoint, ...) - Les salariés qui mixent le transport voiture et le transport en commun et laissent leur voiture les soirs où ils utilisent les TC. - Les salariés ayant dû laisser leur voiture le soir sans avoir pu prévenir (malaise, panne, urgence quelconque, retour direct de mission sans passer par Thales, ...) <p>La demande est que ces cas soient traités et explicités pour que les salariés et le gardiennage puissent les gérer sans être dans l'innovation.</p> <p>Propositions :</p> <p>Pour une voiture autre que l'habituelle : Passer par les entrées et parking visiteur</p> <p>Pour les parking de nuit périodiques (utilisation TC), pouvoir s'inscrire en dérogation</p> <p>Pour les cas occasionnels : Qu'il soit dit les parking de nuit déclenchent un premier email d'information et d'enquête avant de déclencher toutes autres actions plus sérieuses !</p>	<p>La « Charte d'utilisation du parking THALES Elancourt » se veut la plus générique possible, c'est pourquoi les cas particuliers ne sont pas mentionnés.</p> <p>Pour toute question concernant le changement de véhicule (neuf ou en prêt), l'immatriculation ou lorsque celui-ci doit stationner la nuit sur le parking THALES, il faut écrire à l'adresse :</p> <p style="text-align: center;">charte-parking.LAS@thalesgroup.com</p>